Vol. XVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 21 Fevrier 1889 No. 18.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



REPRODUCTIONS.

ROMANCE.

Dans les sombres détours des grèves
Où le flot jette som embrun,
Sous l'âpre falaise au flanc brun,
Souvent je promène mes rêves.
Là je ne sais quoi d'émouvant
Se mêle à l'air que je respire:
Et je soupire
Avec le vent!

Dans la forêt encor mouillée
Par l'humide brouillard des nuits,
Souvent, pour tromper mes ennuis,
Je m'enfonce dans la feuillée.
Et là, sous ce tremblant réseau,
Tout me ravit et tout m'enchante:
Et mon cœur chante
Avec l'oiseau!

Je m'arrête aussi, plein d'ivresses,
Près des parterres éclatants,
Où les fleurs, charmes du printemps,
S'ouvrent à ses chaudes caresses.
Et je sens, malgré mes douleurs,
Emoi que je ne puis décrire,
Mon cœur sourire
Avec les fleurs!

O fleurs, guirlandes parfumées,
Oiseaux, bardes du bois mouvant,
Mystérieuse voix du vent
Qui chuchotez sous les ramées,
Souffles, parfums, accents vainqueurs,
Qui caressez l'âme en détresse,
De votre ivresse
Bercez nos cœurs!

LOUIS FRÉCHETTE.

VICTOIRE!

Oui, victoire, non point pour les impérialistes ou pour les royalistes, non pas pour tel ou tel parti politique, mais pour tous ceux, monarchistes ou républicains sincères, qui en ont assez de ce régime parlementaire pourri, tombé en putréfaction, et que le balai vengeur de la volonté nationale repousse à l'égoût d'où, pour le malheur de la patrie française, il avait été vomi dans un jour de deuil national!

Et quelle victoire!

Jusqu'à présent, seule la province avait parlé, la province avait agi.

Mais les souteneurs du gouvernement actuel ne se tenaient point pour battus.

Qu'importait la province pour eux.

Depuis cent ans, n'avaient-ils pas l'habitude de la dédaigner, de la mépriser, de n'en tenir aucun compte?

La province, les départements, qu'importaient-ils à Paris, le siège de la révolution, à Paris qui dictait ses volontés souveraines aux ruraux et leur envoyait par la poste ou par le télégraphe des gouvernements tout faits, fabriqués entre deux pavés ou bien entre deux barricades?

Aussi, fallait-il pour en finir avec les scélérats qui s'étaient emparés de la France, l'exploitaient et la rongeaient, que Paris s'en mêlât, et qu'aux coups de poing des départements, s'ajoutât le coup de pied de la capitale.

Eh! bien, ça y est, et il n'y manque plus rien, la râclée est complète, et le gouvernement serait difficile s'il ne se montrait pas satisfait.

La Somme, la Dordogne, la Charente, l'Aisne, le Nord, c'étaient les faubourgs de la république parlementaire.

Ils avaient été enlevés haut la main, à la baïonnette, et courant,

Aujourd'hui, c'est la citadelle elle-même, la citadelle où s'étaient réfugiées les réserves de l'armée ennemie.

La catastrophe est immense, terrible irrémédiable.

Elle les englobe tous, tous.

Car tous s'étaient imprudemment, follement, jetés dans la mêlée

Au lieu de laisser à cette élection de la Seine son caractère anodin, sans valeur, sans portée, puisqu'il s'agissait simplement de remplacer, un inconnu, un vulgaire marchand de vin, on a voulu lui donner la plus éclatante des significations.

En place d'une partie restreinte, peu intéressante, on a osé jouer la partie suprême.

Et on a appelé Jacques, LE CONDIDAT DE LA RÉPUBLIQUE.

C'est donc la République, la République tout en entière qui était au jeu.

Qu'en reste-t-il maintenant de cette République, de la République parlementaire pour quelques-uns, de la République tout court, pour les autres?

Des débris, des ruines, que les ruisseaux de Paris portent à l'abîme.

C'est fini.

Une ère nouvelle se lève sur l'horizon éclairci, lumineux.

L'espoir revient à tous ceux qui depuis vingt ans courbaient la tête et voyaient souiller, fouler aux pieds leurs croyances, leurs libertés et menacer leur fortune. Et on peut enfin envisager à court délai, quelqu'il soit un gouvernement réparateur.

En vain essaieront-ils une résistance déscspérée! En vain lutteront-ils contre le courant qui déborde furieusement et les emporte.

On ne se met pas en travers d'un peuple qui veut marcher en avant.

Ils seront brisés.

Le président de la République, le Sénat, la Chambre des Députés, la presse éhontée qui a mené la campagne, tout cela jonche le sol, tout cela compte parmi les vaincus dont on va ramasser les cadavres.

Sous une forme ou sous une, autre, ils se sont prononcés, ils ont voulu lutter.

Ils sont à terre.

L'ignoble campagne qu'ils ont menée, toute de calomnies, de mensonges, d'infamies, rend leur désastre plus effroyable encore.

Le pays leur crie: "Allez-vous-en!"

Le pays crie: "A la porte, "Carnot! A la porte, Floquet! A "la porte, les députés et les sé-"nateurs!"

Se courberont-ils devant la volonté nationale?

Nous l'espérons pour eux.

Agir autrement serait le fait de criminels et de bandits.

Le peuple a parlé, le peuple est maître chez lui.

Il a signifié leur congé à ces gens là qui, depuis des années faisaient ripaille à ses frais, s'engraissaient à ses dépens.

Il faut bien obéir, qu'on le veuille ou non.

Car la trainée va devenir immense, la poussée sera irrésistible.

C'est la France qui se lève, la France houteuse enfin de sa trop longue humiliation, de sa misère, et qui vent remonter à la prospérité, à la liberté, à l'honneur.

Vive Paris! Vive la France!

PAUL DE CASSAGNAC.

LA PASSION DU JEU.

Autour de la grande table rectangulaire les joueurs sont assis, silencieux, les lèvres closes ou un cigare à la bouche.

Les uns semblent froids, calmes, indifférents; les autres sont agités, nerveux, très attentifs.

Hâve, déplumé, le visage mort avec des yeux où s'allument parfois des lueurs métalliques, le croupier attire à lui de son rateau d'ivoire les pièces d'or, et les lance à place des gagnants avec une adresse prodigieuse.

Le banquier, de l'index droit, continue à tirer les cartes et à les distribuer aux ponteurs.

Il est en veine: au milieu de la table, près de lui, s'élève un tas d'or mêlé de billets bleus, mais, les cartes épuisées, il se retire prudemment après avoir ramassé son gain à pleine poignée.

C'est le baron Dervaux qui prend sa place moyennant dix billets de mille étalés sur le tapis. Avec son visage gras, rouge, congestionné, violacé par endroits, d'autant plus rubicond qu'il est encadré dans une barbe blanche et dans une demi couronne de cheveux grisonnants, ce vieux gâteux de baron Dervaux paraît content.

Bientôt, pourtant, son front luisant se rembrunit, le premier coup a été désastreux et le second aussi.

Ah ça! est-ce que cette Guigne va continuer? Est-ce qu'elle va s'acharner sans trève ni merci après ce pauvre baron? Il y a cependant fort longtemps qu'il n'a pas eu le bonheur de voir la Veine lui sourire.

Hélas! aujourd'hui encore il ne l'aura point, en moins de temps qu'il n'en faut pour compter jusqu'à mille, les cinq cents louis du baron Dervaux s'éparpillent aux quatre vents, s'émiettent dans la poche des ponteurs, et il n'en reste plus un seul sur la table.

***

Quand le baron se réveilla le lendemain, il se sentit affreusement dégoûté.

Plus rien dans la bourse. Une panne complète.

Ah! bien sûr qu'il ne retournerait plus se frotter au tapis vert.

Et il prenait toutes sortes de résolutions viriles, maintenant que le jeu lui avait sucé jusqu'à la dot de sa fille, une admirable jeune fille, dont ne voudrait plus sans doute aucun gentilhomme. Car, dans le monde, autant pèse l'argent, autant pèse la beauté.

Le baron se maudissait, s'injuriait, se frappait la poitrine à coups redoublés, mais trop tard.

Une idée cependant éclaira tout à coup son cerveau de joueur.

Sa femme possédait comme souvenir de famille un magnifique diamant, pesant de nombreux carats, et plus clair, plus limpide que la rosée du matin.

La baronne le mettait rarement à son doigt, en jouissait fort peu. Le baron, au contraire, avait la manie de le placer souvent devant lui et de rester des heures à l'admirer.

C'était pour lui un plaisir ineffable de le regarder longuement, de le palper, de le contempler dans une sorte d'extase religieuse. Ces feux, ces scintillements, cette pure lumière qui s'amplifiait à travers les facettes, cette transparence infinie lui causaient un ravissement sans pareil, le plongeaient dans une béatitude céleste.

A présent que le baron n'avait plus le moindre louis en poche, pourquoi n'irait-il pas chez le lapidaire emprunter quelques billets de mille sur le brillant?

En retournant tenter la chance au jeu, peut-être que le gain reviendrait. Il suffirait d'un coup, d'un seul coup, pour se relever vaillamment.

Alors le baron rachèterait son château de Berry, ses chevaux et voitures; il marierait sa fille en la dotant d'une façon mirifique, et il terminerait sa vie dissipée dans le calme et la tranquillité, en compagnie de cette pauvre baronne qui sècherait ses larmes d'épouse malheuseuse et qui ne lui reprocherait plus d'être aussi joueur que le diable.

Rêve charmant, bien facile à réaliser avec deux ou trois coups de veine.

Et le baron Dervaux, pénétrant dans la chambre de sa femme, ouvrit le coffre à bijoux et en sortit une bague en or dont le chaton agraffait à un gros diamant tout éblouissant de flammes blanches. Il mit la bague dans sa poche, rapidement, avec le geste craintif du voleur, puis s'en alla incontinent chez le lapidaire.

***

Autour de la table, les joueurs sont assis silencieux, les lèvres closes ou un cigare à la bouche.

Les uns semblent calmes, froids, indifférents, mais là-bas, dans le fond, le vieux baron Dervaux tremble sous une impatience fiévreuse comme la feuille sous le vent.

Va-t-il bientôt partir ce maudit banquier qui occupe le fauteuil depuis plus d'une demi-heure? A côté de lui s'élève un tas d'or mêlé de billets bleus. Il est donc insatiable?

Le voilà enfin qui se décide à quitter la place. Et le baron, poussant les enchères résolument, obtient la banque.

Cette fois, il n'y a pas à dire, il faut qu'il gagne. C'est la dernière fois qu'il se frotte au tapis vert. Oh! bien certainement.

La Fortune serait donc d'une infernale méchanceté, si elle ne lui souriait pas ce soir.

***

Bientôt le baron se leva, rouge, congestionné, sentant sa tête tourner, ses yeux se brouiller. Autour de lui, tout dansait dans ses veines, son sang s'était changé en feu liquide; il lui semblait être plongé dans une eau brulante, jaune comme l'or. Quelqu'un lui souriait d'un air navré, tendait vers lui ses bras pour l'enlacer, sa bouche pour l'embrasser.

C'était sa fille, sa tant jolie fille.

Le baron voulait crier et ne le pouvait pas.

Ayant tuot perdu au jeu, son château, ses chevaux et voitures, la dot de sa fille et le magnifique diamant de sa femme, il était devenu fou.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer une compagnie dans le but de construire, équipper, maintenir et opérer un chemin de fer à partir d'un point à ou près de Portage-la-Prairie, dans la province de Manitoba, et allant dans une direction nord ou nord-ouest jusqu'aux grandes eaux sur la rive sud du Lac Manitoba, aussi pour améliorer et faire communiquer les eaux des Lacs Manitoba, Winnipegoosis et de la Rivière Saskatchewan, pour fin de traffic et de navigation, par la construction et le maintien de canaux, avec pouvoir d'ériger et maintenir des digues pour les dits canaux, aussi pour construire, acheter ou acquérir autrement pour aucune fin se rapportant au dit chemin de fer, des écluses et quais ainsi que des vaisseaux à vapeur et à voile, des chalands et chaloupes, et de les employer pour la navigation sur toutes les dites eaux,

Daté à Ottawa, 19 décembre 1888.

J. A. GEMMILL,
Solliciteurs des requérants.

9ins 27.12.88

AVIS.

Avis est par le présentes donné qu'une demande sera faite à la présente session de l'Assemblée Législative de la Province de Manitoba, par l'Association Pharmaceutique de la Province de Manitoba d'un acte pour amender "l'Acte de l'Association Pharmaceutique de 1878" et ses amendements, de la manière suivante, entre autres détails:

Pour donner au conseil plein pouvoir sur les sujets et cours d'études et la pratique des apprentis et commis brevétés, Pour régir les honoraires que devront payer tous les membres de l'Association, les commis brevétés, les apprentis et autres. Pour permettre au conseil de passer des reglements et pour d'autres fins.

Daté ce 15ième jour de janvier 1889.

J. F. HOWARD,
Secrétaire de l'Association Pharmaceutique de Manitoba,
5.31.1.89.



Jeudi, 21 Fevrier 1889.

LE NOUVEAU LIVRE DE M. L'ABBE GEORGE DUGAST.

Nous accusons réception d'un nouveau livre de M. l'abbé George Dugast, de l'archevêché de Saint-Boniface. Cette publication que nous annoncions en septembre dernier, vient de paraître sous le titre : *Monseigneur Provencher et les Missionnaires de la Rivière-Rouge.*

Cet ouvrage où sont consignés les actes héroïques accomplis par le premier apôtre de la Rivière-Rouge, ne pourra pas manquer d'être chaleureusement accueilli par toute notre population. C'est un récit exact et circonstancié des faits qui sont relatés. L'auteur n'a rien épargné pour se procurer tous les documents capables d'aider à la narration, et il nous est trop connu pour qu'il soit nécessaire de faire l'éloge du mérite littéraire de son bel ouvrage.

"L'OUEST CANADIEN."

Tel est le titre d'un nouveau journal français qui vient de paraître à Winnipeg. Etant l'organe de l'hon. secrétaire-provincial, tous savent à quoi s'en tenir sur ses couleurs politiques.

" Le droit indéniable, la condition " d'être, l'absolue nécessité qui ex- " iste pour tout parti politique d'a- " voir un organe qui représente ses " vues, qui le défende contre les " malveillances intéressées, et qui " sauve au moins son honneur si " les erreurs commises ne lui lais- " sent plus que cette tâche à accom- " plir," telles sont les principales raisons qu'on apporte pour motiver la raison d'être de la nouvelle feuille.

Quoiqu'il en soit, nous ferons au confrère les souhaits d'usage : longue vie et succès. Nous aurons à différer d'opinion avec lui, mais dans toute polémique nous lui donnons l'assurance que nous apporterons toute franchise et loyauté.

L'UN DES DEUX CAS PENDABLES.

Le fait d'avoir dit que M. Edouard Bélanger, traducteur officiel au gouvernement de Manitoba, a reçu avis que ses services ne seraient plus requis à partir du premier mars prochain, et que ce renvoi serait, dit-on, un châtiment politique auquel l'élection de Provencher n'est pas étrangère, a provoqué une longue réponse de *L'Ouest Canadien*.

Naturellement, c'est toujours M. Prendergast que nous attaquons. Vivre au *Manitoba* sans attaquer l'hon. ministre, c'est impossible, quoi ! Dans ce cas-ci surtout, notre conduite est toute d'hypocrisie, car nous devons savoir pourquoi cet employé civil a perdu sa position. M. Bélanger, employé dans le département dont M. Prendergast est le chef, n'a-t-il pas, demande le confrère, écrit maintes et maintes fois dans *Le Manitoba* des articles presque toujours d'un caractère personnel et parfois insultant à l'adresse de M. Prendergast et de ses amis ? *Le Manitoba* voudra-t-il nous dire les dates de ces articles ?

Les voici, confrère, comme vous demandez :

A la date du 19 juillet 1888, article sur *Les Importants*, signé *Veritas*.

A la date du 9 août 1888, article à l'adresse d'un certain révérend de Winnipeg, aussi signé *Veritas.*

A la date du 20 septembre 1888, compte-rendu de *L'Affaire Champagne* rédigé à la prière expresse et d'après les notes de l'avocat de MM. Champagne.

A la date du 25 octobre 1888, correspondance à l'adresse de M. J. E. Cyr, signée Edouard Bélanger.

Enfin, à la date du 31 janvier 1889, M. Edouard Bélanger est un de ceux qui nous ont aidé à écrire au haut de notre journal 219 de majorité.

Voilà ce que M. Bélanger a écrit dans *Le Manitoba* depuis que M. Prendergast fait partie du gouvernement, et, dans tout cela, si l'on veut être de bonne foi, nous sommes certain qu'on ne trouvera rien d'insultant et de personnel à l'adresse de l'hon. ministre.

Mais ce n'est pas encore cela, dit *L'Ouest*, il n'y a plus de traduction à faire, seuls les statuts retombent à la charge du traducteur. On n'est plus au temps de M. LaRivière où l'on imprimait beaucoup, oh ! mais beaucoup de rapports. Non, confrère, plus au temps où ceux qui ont écrit la phrase précitée étaient fort heureux de pouvoir traduire ces mêmes rapports.

Enfin, voilà la cause du renvoi de M. Bélanger : plus de traduction, pas besoin de traducteur. Quant aux statuts, détail que nous ignorions, M. Bélanger a l'offre de faire l'ouvrage pour $200, c'est magnifique ; et l'on nous annonce qu'un secrétaire de correspondance canadien-français et connaissant la sténographie et la calligraphie automatique sera nommé pour le département de l'hon. secrétaire-provincial.

De mieux en mieux, et tout ce que nous souhaitons à l'hon. M. Prendergast, c'est qu'il puisse faire encore plusieurs nominations.

En finissant, que le confrère nous permette de lui demander comment il se fait que l'hon. secrétaire-provincial ait déployé tant de zèle et d'ardeur dans l'élection de Provencher, puisqu'il écrit que cette lutte, en fin de compte, n'intéressait ni M. Prendergast, ni le ministère dont il fait partie ?

Nouvelles Politiques.

—Le 30 mai prochain, Sir Hector va fêter son 25ème anniversaire comme ministre de la Couronne. On dit qu'un grand banquet lui sera offert à cette occasion et que les nouveaux édifices en voie de construction seront baptisés de son nom.

—Neuf bills de divorce doivent venir cette année devant le Sénat. Le plus intéressant est celui concernant la fameuse affaire Middleton.

Depuis vingt ans, il y a eu 19 divorces dans Ontario et 7 dans Québec, accordés par le Sénat ; 12 dans la Nouvelle-Ecosse, 42 dans la Nouvelle-Bretagne et 15 dans la Colombie Anglaise, accordés par les tribunaux.

—Le gouvernement fédéral se propose de porter le traitement du lieutenant gouverneur du Nord-Ouest de $4,000 à $7,000.

—Il y a eu 41 élections partielles depuis les élections générales du mois de février 1887, jusqu'au 30 janvier 1889.

Les conservateurs ont gagné deux siéges depuis les élections générales 1887.

—Contrairement à ce que nous avons dit, il y aura cette année, révision des listes électorales. *L'Empire* l'annonce semi-officiellement.

—Les subventions payées aux chemins de fer par le gouvernement fédéral pendant l'année 1887-88, se sont élevées à $1,027,041.

Voici sur quels chemins de fer se sont reparties ces subventions :

Albert Southern	$ 18,428
Baie des Chaleurs	50,300
Bouctouche et Moncton	20,573
Caraquet	40,050
Dominion ligne	11,040
Drummond ligne	15,057
Intercolonial	8,960
Joggins	26,138
Leamington et St-Claire	32,000
Long Sault et Temiscamingue	3,000
Montréal, lac Champlain	16,400
New-Brunswick et P. E. I.	16,000
Northern et Western	159,400
Pontiac and Pacific Junc.	24,158
Lac St. Jean	232,013
Chemin du Saguenay	28,383
Témiscouata	249,084
Toronto, Grey et Bruce	14,656
West Ontario Pacific	60,000

—La galerie de la presse de la Chambre des Communes vient d'élire ses officiers. Voici le résultat de cette élection : Président—James Johnson, du *Citizen*, d'Ottawa ; vice-président—H. M. Mathewson, du *Mail*, de Toronto ; secrétaire—W. A. Harkin, du *Journal*, d'Ottawa ; comité exécutif—A. C. Campbell, du *Globe*, de Toronto ; J. W. Dafoe, du *Free Press*, de Winnipeg ; Jno. A. Ewan, du *Mail*, de Toronto ; Oscar McDonnell, du *Canada*, d'Ottawa ; W. H. Turner, du *Herald*, de Montréal.

SOYONS UNIS.

Les Canadiens-français ont une mission très-importante à remplir au Manitoba. Nos pères ont donné à la civilisation un pays plongé depuis des siècles dans la barbarie.

Il n'est pas encore loin le temps où les tribus poursuivaient le buffalo dans la plaine, et célébraient leurs exploits par la danse du soleil. Tout cela est disparu ; le conseil de la nation, le vieux calumet de la paix sont remplacés par une législation sage et équitable.

Une ville déjà populeuse s'élève où l'on voyait jadis les bandes innombrables des Cris, des Sioux et autres tribus païennes. Notre province est enrichie d'un gouvernement libre et indépendant. Soyons unis, car notre prépondérance est en danger. Depuis quelques années, des dissentions intestines se sont emparées de nous. L'intérêt privé domine, et, si cela continue, les événements futurs nous apporteront un résultat désastreux.

" Toute maison divisée contre elle-même périra." C'est l'histoire des nations en tout temps. Jetez un coup d'œil sur l'Europe. L'Angleterre, unie, continue sa marche triomphante. L'Empire d'Allemagne, créé hier, est encore fort et puissant La France, la nation la plus intelligente du vieux monde, le foyer de la littérature, des sciences et des arts, offre à l'univers un spectacle désolant. Ses enfants sont divisés. Les partis tranchés n'existent plus. C'est la droite, la gauche, le centre, les républicains, les monarchistes, les radicaux, etc.

Si l'union est nécessaire à ces nations assises sur des bases solides et existant depuis des siècles, combien elle est utile et nécessaire à nous, pour qui tout est à faire dans un pays nouveau. Notre députation n'est pas nombreuse, soyez unis, Messieurs, sinon les Français seront noyés.

Autrefois, la paix et la concorde régnaient. Revenons donc au bon vieux temps où les Canadiens s'aimaient. Voyez les Anglais. Nous ne sommes pas moins intelligents. Les compatriotes de la province de Québec viendront, en plus grand nombre, augmenter notre population si la bonne entente existe. Si les Canadiens sont divisés, les gouvernements ne s'occuperont plus d'eux. Où sera l'influence française ?

Je suis jeune encore, Messieurs, pour traiter ces questions, soyez indulgents. Pas un homme n'aime son pays plus que moi. " O Canada, mon pays, mes amours," je voudrais te voir grand et puissant ; je voudrais voir tes fils marcher la main dans la main. Notre race possède une puissance d'extension extraordinaire. De 10,000, dans vingt ans, nous serons 20,000, et dans quarante ans, 40 000. Voyez les magnifiques résultats. Faisons taire l'intérêt personnel ; corrigeons les qualités de nos défauts. L'exubérance et la richesse du sang normand débordent : néanmoins, soyons moins chicaniers. L'énergie indomptable du Breton nous rend tenaces : soyons moins entêtés. Mettons de l'eau dans notre vin, sans égard au climat. Alors, les luttes politiques seront moins acerbes, les rancunes moins profondes. Prenons conseil du clergé, c'est la boussole nous guidant sains et saufs au port.

Si la classe instruite comprend bien les devoirs qui lui incombent en ce moment, elle s'efforcera de ramener le calme dans les esprits. C'est un devoir sacré. Serrons les rangs, et, avec l'union, avant longtemps, les germes de ces querelles mesquines auront disparu, et les Canadiens pourront envisager l'avenir avec confiance.

EDOUARD BOURGEOIS.

PETITE CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Le ministère français est tombé. Floquet a été écrasé comme une punaise. Ce cabinet boîteux trainait depuis longtemps une triste existence. Boulanger lui avait poussé une botte terrible, il y a quinze jours, dans ses élections. Les Parisiens vont avoir de quoi causer. Clémenceau refusera, suivant son habitude, le portefeuille de premier ministre, en se réservant le plaisir de faire tomber le prochain cabinet. A qui les dépouilles ?

* *

Les dépêches nous apprennent que l'empereur d'Allemagne souffre continuellement de cette maladie terrible des Hohenzollern. Le Dr Bergman a été appelé. Guillaume combat le mal par la plus stricte hygiène. Il se couche très à bonne heure, observe une diète convenable, est debout à 5 heures, et un bain froid le réveille complétement. Le petit prince impérial a reçu son premier grade dans l'armée, il est maintenant caporal. J'ignore si l'on crie à Berlin, " vive le petit caporal."

Il a ses appartements et sa suite comme un grand garçon. Si l'empereur applique son régime sévère à ses courtisans, ces grelotteux et ces crevés doivent pester contre lui.

Le comte Waldersee, peut-être l'homme le plus capable de l'Empire d'Allemagne, jeune encore, est le conseiller intime de l'empereur.

* *

Pasteur a, parait-il, découvert le remède contre la diphtérie. Cet homme de génie a rendu un grand service à l'humanité souffrante en guérissant la rage. Il travaille constamment à soulager ses semblables. Pasteur est d'une modestie étonnante : en homme sage et savant, il dédaigne les richesses, vivant frugalement, se contentant de peu. Il passe sa vie à faire des expériences de chimie. Il n'est même pas médecin ; mais ces derniers pourraient, sans se déshonorer, dire comme Molière : *dignus est intrare in nostro docto corpore.* Le gouvernement français lui a bâti un institut où il peut étudier à loisir, sans s'occuper du lendemain. Voilà un homme modèle et vraiment vertueux ; autrement utile que tous les conquérants fameux.

Mères, consolez-vous, vos chérubins blonds ne seront plus enlevés par ce monstre inflexible : la diphtérie.

* *

Le procès de Parnell et du *Times* s'instruit avec une lenteur étonnante. Les gros juges anglais, épaissis de *roast-beef*, élucident difficilement les distinctions subtiles des savants avocats, coiffés encore de l'antique perruque. La formule triomphe. Les malheureux Irlandais souscrivent des sommes énormes, se privent de patates pour fournir leur obole et défrayer ainsi les dépenses d'un procès inutile. Les Anglais diront éternellement que les Irlandais sont des meurtriers, des incendiaires, du gibier de potence, des papistes. L'Irlande a eu ses horreurs, c'est vrai ; mais a-t-on jamais vu un peuple plus lâchement persécuté ? Heureusement, ce règne de terreur achève. De nobles cœurs battent encore en Angleterre. Gladstone, ce glorieux vieillard, comparable aux demi-dieux de l'antiquité, n'a pas dit son dernier mot.

* *

Brandon a été visité par le feu. Les pertes sont considérables, et des familles entières sont sans abri. Y a-t-il rien de plus désolant que de voir de pauvres gens, chassées de leur lit par la flamme, en plein air, et regardant, d'un œil consterné, bruler leur maison ? Avez-vous jamais assisté à un feu ?

Une foule de curieux s'y rend pour s'amuser, pour voir le spectacle sublime des flammes se tordant dans la nuit sombre. D'autres vont piller ; ces malheureux ne penseront pas au pauvre grelottant de froid, à ses enfants affaissés, sans feu et sans foyer.

Si l'on vous tend la main, chers lecteurs, secourez les incendiés, donnez votre petit sou sans hésiter. Vous serez récompensés au centuple. Qui sait, peut-être demain, ça sera votre tour.

UBALD HÉLIO.

L'INDUSTRIE LAITIERE.

M. le Comté de LaBorderie, de la paroisse de Saint-Pierre de la Rivière-aux-Rats, se propose, de bon printemps, de construire une beurrerie sur ses propriétés.

Ce sera un nouvel élan donné à l'industrie laitière déjà si florissante dans notre province.

Notons, en passant, qu'on ne saurait assez admirer l'esprit d'entreprise des quelques colons français qui se sont fixés à Saint-Pierre, dans ces derniers temps.

LETTRE DE L'OUEST.

Prince-Albert, 12 février 1889.

Monsieur le Rédacteur,

Une société de colonisation est en voie de se former, à Saint-Laurent, dans le but d'encourager l'émigration dans ce district. Jusqu'à présent, les émigrants Canadiens-français n'ont guère connu la route qui mène ici. Cela se comprend, puisque Manitoba, qui a aussi besoin d'eux, se trouvant d'abord sur leur chemin et leur offrant toutes sortes d'avantages, les a accaparés. Mais il viendra un moment où les meilleures places dans Manitoba seront prises, j'espère qu'on pensera alors au district de Prince-Albert. Mais, ne sera-t-il pas trop tard dans ce temps-là ? Pourquoi ne pas commencer tout de suite, avant que les meilleures places ne soient prises par d'autres ?

Je pourrais mentionner ici les différents centres d'agglomération française, où les terrains avantageux ne manquent pas, et où les futurs colons n'auraient que l'embarras du choix. Pour ce dessein, si vous le permettez, je vous donnerai chaque semaine, pendant un certain temps, une courte notice sur les établissements français de notre district. Cela pourra peut-être servir à quelque chose de bon, quoiqu'on soit généralement sous l'impression que tout ce qui s'écrit sur les gazettes est exagéré et peu digne de foi. Je me propose, pourtant, de n'être que véridique, me croira qui voudra. D'ailleurs, je ne crois pas qu'on trouve rien d'extraordinaire dans les renseignements que je donnerai.

Je commence, aujourd'hui, par la partie sud du district de Prince-Albert, et je parlerai de *Fish Creek.* La coulée des Tourond ou Fish Creek, puisque ce nom lui est maintenant consacré, est un établissement qui ne date que de 1882, alors que la nombreuse famille de Joseph Tourond, (bien décimée depuis) de William Fidler et d'autres de Saint-François-Xavier, Man., vinrent s'y établir dans le mois d'août de cette année. Plus que tout le reste du district, cette colonie naissante a subi un échec désastreux dans la rébellion de 1885. Outre plusieurs chefs de famille qui ont perdu la vie pendant cette époque néfaste, un grand nombre d'habitants ont quitté la place et n'y sont plus revenus. Toutefois, ceux qui sont restés ont déployé la plus persévérante énergie, et ils comptent aujourd'hui deux écoles et une église en construction, vis-à-vis de l'endroit appelé " la petite ville," c'est-à-dire le poste d'hivernement des chasseurs de la prairie, avant qu'ils se fissent cultivateurs. Fish Creek, à soixante milles de Prince-Albert, se trouve sur la branche sud de la Saskatchewan, à quinze milles au sud de Batoche. Les terres y sont concédées, sur les deux rives de la rivière, par dix chaînes de large sur deux milles de longueur, sans réserve aucune. Jusqu'à présent, la partie est seule de la rivière est occupée en partie, mais la partie ouest offre les mêmes avantages : beau terrain, belle eau, bois et foin en quantité suffisante. En dehors de la zône des deux milles, les sections portant un nombre pair, d'après le système d'arpentage des terres fédérales, peuvent se prendre pour *homesteads*, et il y en a pour des centaines et des centaines d'habitants. Un détail caractéristique et qui n'est pas à dédaigner, c'est que dans cette partie du pays, le printemps arrive plus à bonne heure et le grain mûrit bien plus vite que partout ailleurs. Le désavantage de Fish Creek, c'est que les années de sécheresse lui sont plus défavorables qu'ailleurs, le terrain y étant un peu plus léger et plus exposé au vent. Il faut remarquer qu'on se trouve là presque sur la lisière de la grande prairie, aussi le panorama y est des plus magnifiques et on dirait que le soleil y brille d'un plus vif éclat.

Il n'y a pas encore de prêtre résident à Fish Creek, mais le R. P. Lecoq, qui dessert Saint-Louis de Langevin, y vient à peu près tous les quinze jours. L'église de Saint-Antoine, à Batoche, ne se trouve, d'ailleurs, qu'à quinze milles des habitations les plus éloignées.

Le chemin de fer de Régina et du Lac Long devra nécessairement passer à cet endroit, sur un côté ou l'autre de la rivière. Aussi, ceux qui veulent de belles fermes dans le voisinage des chemins de fer, feront bien de venir s'établir à Fish Creek, dès l'été prochain, car l'été suivant le chemin y sera certainement rendu. On s'attend qu'il sera construit dès l'automne prochain jusqu'à Saskatoon, à 35 ou 40 milles de Fish Creek.

Il ne faut pas oublier que Fish Creek est maintenant un nom historique. C'est là que le général Middleton fit la première rencontre des insurgés métis, sous la conduite de Gabriel Dumont, le 24 avril, 1885 C'est dans le fond même de cette coulée qu'une cinquantaine de braves subirent les assauts répétés de toute une armée, pendant toute une longue journée. Quatre Métis et deux Sauvages y furent tués, tandis que les rapports officiels mentionnent quatorze morts et quarante-deux blessés du côté des troupes du gouvernement.

L. S.

FEU C. J. BRYDGES.

M. C. J. Brydges, commissaire des terres de la Compagnie de la Baie d'Hudson, est mort subitement samedi après-midi, dans les circonstances suivantes :

Il se rendit, ce jour-là, selon son habitude, à l'Hôpital-Général dont il était le secrétaire-trésorier. Après avoir transigé certaines affaires dans certaines parties de l'institution, il vint, en dernier, dans la chambre du bureau de direction où il prit un siège. Il n'était pas aussitôt assis qu'un commis, qui était dans l'appartement, l'aperçut la tête renversée en arrière et les bras pendant à ses côtés. L'alarme fut aussitôt donnée, mais les Docteurs Good, Jones, McDonald et O'Reilley, qui étaient alors dans la bâtisse, n'accoururent que pour constater sa mort qui est attribuée à une paralysie du cœur.

Cette mort causera de profonds regrets, non-seulement à Manitoba, mais par tout le Canada. Comme gérant du Great Western d'Ontario, puis du Grand Tronc, et ensuite de l'Intercolonial, et comme commissaire des terres de la Cie de la Baie d'Hudson, M. Brydges a fait sa marque partout.

L'on peut dire que Winnipeg perd en lui son meilleur, son plus charitable et son plus distingué citoyen.

LE COMMANDEUR DEMANCHE.

Nous apprenons la mort de Monsieur Anne Jean Alfred Demanche, ancien secrétaire général du gouvernement français en Algérie, ancien Préfet, officier de la légion d'honneur et commandeur des ordres de Saint-Grégoire le Grand et de Pie IX.

Le défunt était le père de M. G. Demanche, rédacteur en chef de la *Revue Française*, qui formait partie de la délégation que M. le curé Labelle amena avec lui, il y a quelques années, et dont les correspondances ont été publiées dans le *Soleil*.

M. G. Demanche est venu jusqu'à Manitoba et a su gagner l'estime de tous ceux qui l'ont connu.

ELECTIONS MUNICIPALES DE MONTREAL.

La nomination pour les charges de maire et d'échevins de la cité de Montréal, a eu lieu vendredi dernier, avec le résultat suivant :

M. Jacques Grenier a été élu maire à l'unanimité.

Plusieurs échevins ont aussi été élus par acclamation : M. G. W. Stephens dans le quartier Ouest ; M. Rolland dans le quartier Hochelaga ; M. J. B. R. Dufresne dans le quartier Est ; M. Brunet dans le quartier Saint-Jacques ; M. Martineau dans le quartier Sainte-Marie ; M. Wm Kennedy dans le quartier Saint-Laurent ; M. Arthur Dubuc dans le quartier Saint-Gabriel ; M. Daniel Wilson dans le quartier Saint-Antoine.

En revanche, il y aura lutte dans le quartier Est entre M. Moïse Dufresne et M. F. X. Moisan ; dans le quartier Centre entre M. Hamelin, M. Louis Perrault et M. David Seath ; dans le quartier Saint-Louis entre M. Michel Laurent et M. J. R. Savignac ; dans le quartier Saint-Jean-Baptiste entre M. J. O. Villeneuve et M. Gervais.

La votation, dans ces quatre derniers quartiers, aura lieu vendredi, le 1er mars prochain.

PERSONNEL.

Nous sommes tout-à-fait heureux d'apprendre à nos lecteurs que des lettres reçues à l'archevêché annoncent que Sa Grandeur Mgr l'Archevêque continue à prendre du mieux.

M. J. B. Lauzon est revenu dimanche d'un voyage à Montréal.

Le Rév. Père Bitsche, curé de Saint-Léon, est à l'archevêché.

M. M. Guilbault et son fils, M. Edouard Guilbault, sont revenus dimanche d'une promenade de deux mois à Montréal.

M. Edmond Marion, en visite dans sa famille depuis un mois, partira demain pour retourner chez lui à Saint-Gabriel de Brandon, Qué.

On annonce que M. Gabriel Dumont est aujourd'hui à Neche, Dakota, et qu'il sera à Saint-Boniface dans une couple de jours.

Notre habile conducteur, M. Frank Dorsey, dont le *Sun* annonçait le prompt rétablissement, la semaine dernière, est aujourd'hui parfaitement bien. L'opération à laquelle l'a soumis M. le Dr Dame ayant complètement réussi. M. Dorsey a pu reprendre aujourd'hui son service sur la ligne ouest du Pacifique.

NAISSANCES.

En cette ville, le 15 courant, Madame Jean Bédard, un garçon.

A Sainte-Anne, le 11 courant, Madame Avila Desautels, un garçon.

Choses et Autres.

—Nos échanges de Montréal annoncent que l'un des événements importants de l'année sera la construction d'un chemin de fer entre Duluth et le lac Supérieur, le port de sortie du Minnesota, et Winnipeg, sur un parcours de 381 milles.

—M. De Lesseps est malade. Le grand âge, l'insuccès temporaire de l'entreprise du canal de Panama, viennent en même temps s'abattre sur lui. Il a cessé complètement de donner ses réceptions de chaque jour, et la famille ne permet pas à ceux qui viennent le visiter de lui parler de l'entreprise du canal de Panama.

—L'ostensoir offert par Sa Sainteté à Son Eminence le cardinal Taschereau, et destiné à la cathédrale, est arrivé à Québec. C'est un beau travail d'orfèvrerie en vermeil, orné de plusieurs pierres précieuses, entre autres d'une escarboucle de grande dimension et de plusieurs topazes.

—Un bon nombre de Canadiens-français des Etats-Unis sont venus visiter Montréal pendant le carnaval. Plusieurs avaient enregistrés leurs noms dans les hôtels de cette ville, et leurs amis ont eu parfois à les découvrir la même difficulté que de déchiffrer le rébus le plus échevelé. Nos chers campatriotes étaient méconnaissables, après s'être cachés sous des noms *yankees* comme ceux-ci :

M. Pelletier signait M. *Shoveldock* : M. Cloutier M. *Nailer* ; M. Charette M. *Cart* ; M. Desjardins, M. *Gardner* ; M. Courtemanche, *Shortsleeve* ; M. Jetté, *Geddy* ; M. Deslauriers, *Deslair* ; M. Labouté s'appelle M. *Goodman*, mais dispute parfois le nom de *Welcome* à M. Bienvenu, etc., etc.

Peut-on pousser plus loin le ridicule et la stupidité ?

—La collection des médailles de la bibliothèque d'Ottawa s'est enrichie d'un *fac simile* en bronze de la médaille présentée par la Sacré Congrégation des Cardinaux à Sa Sainteté Léon XIII, à l'occasion de son jubilé sacerdotal. Sa Sainteté a daigné faire Elle-même ce cadeau à la bibliothéque, par l'entremise du cardinal archevêque de Québec.

—On écrit de Saint-Edouard de Méchins, comté de Rimouski, que la maison de M. Onésime Bouchard a été incendiée dans la nuit du 4 du courant et que ses trois enfants ont été brûlés vifs.

—Le *Herald*, de Battleford, annonce qu'une épidémie des plus violentes sévit parmi les sauvages de Fort Pitt. Il y a eu 36 décès.

—Le T. R. P. Monsabré, de l'ordre des frères prêcheurs, reprendra pendant le carême prochain, le cours de ses conférences à Notre-Dame. Voici les sujets qu'il se propose de traiter : 1o L'autre monde. 2o Les avertissements de l'autre monde.

—Le *Canadian Gazette* annonce que soixante familles de Crofters, comprenant 300 personnes, émigreront au printemps prochain et viendront s'établir dans le Nord-Ouest.

—Un cablegramme au *Catholic News* annonce la mort du cardinal Pitra, qui occupait le second rang dans le Sacré Collège. Il était l'un des six suffragants du Souverain Pontife.

Le cardinal Dom Jean Baptiste Pitra, écrivain ecclésiastique français, né le 31 août 1812, à Champforgueil, près d Autun, était le fils d'un percepteur. Voué jeune au sacerdoce, il fut professeur de rhétorique au petit séminaire d'Autun, puis entra aux bénédictins de l'abbaye de Solesme. Il occupa, à plusieurs reprises, la résidence de Ligugé, Vienne, et prit part, comme membre de ce monastère, au concile provincial tenu à Périgueux, en 1856. Nommé, en 1862 membre de la Congrégation pour les affaires religieuses d'Orient, et bibliothécaire de la sainte Eglise, Dom Pitra a été créé cardinal le 16 mars 1863, et élevé au rang de cardinal évêque de Frascati, le 12 mai 1879.

Le cardinal Pitra est l'auteur de plusieurs publications : Histoire de Saint Léger, Vie du R. P. Libermann, son œuvre capitale le *Spicitegium Solesmense*, etc.

—Samedi matin, à Montréal, un incendie désastreux a consumé les laminoirs de MM. Peck, Benny & Cie, ainsi que les entrepôts de grain de MM. Macdougall & Cie. Les pertes sont évaluées à $200 000.

—Le plus large canal du globe est sans contredit le canal impérial en Chine, qui a 1,000 milles de longueur. Le plus long en Europe est celui du Languedoc, France, qui fait communiquer l'Atlantique avec la Méditerrannée et a été achevé en 1881. Il a 149 milles de long. Le plus large, dans la même contrée est le grand canal du Nord de la Hollande fini en 1825 ; il est aussi très profond quoique son parcours ne soit que de 51 milles. La canal de Suez a 88 milles. En Amérique le canal Wabash et Erié d'Evansville à la limite de l'Ohio, à 374 milles : le canal Erié 350½ milles ; le canal Ohio, de Cleveland à Portsmouth, 332 milles ; le Miami et Erie de Cincinnati à Toledo, 291 milles.

Chronique Locale.

—Semaine très-froide.

—Le bois est rare sur le marché.

—Congé au Pensionnat de Saint-Boniface aujourd'hui, à l'occasion de la fête de la Rév. Sœur Royal, supérieure.

—M. N. D. Beck devant partir ces jours-ci pour Calgary, le *Crédit-Foncier Franco-Canadien* a choisi M. A. E. McPhillips pour le remplacer comme son avocat.

—Il y a eu un commencement d'incendie à Winnipeg hier au magasin de M. Uglow, libraire. Les pertes sont assez considérables.

—Samedi, à 10 heures, il y aura au vieux collège, assemblée des contribables pour l'élection d'un commissaire pour le quartier No. 1.

—M. Edouard Guilbault a acheté de MM. Archibald & Howell la propriété actuellement occupée par M. E. Larose, sur l'avenue Taché. Le prix d'achat est de $1,800.

—M. H. J. H. Clarke poursuit M. Acton Burrows pour libelle. Durant la lutte dans le comté de Provencher, certain article a été publié dans le *Call* sur la vie privée et *bien connue* de M. Clarke. La cause sera entendue lundi prochain.

AVIS.

Avis est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant en corporation une compagnie sous le nom de "Compagnie de chemin de fer Ontario, Manitoba et de l'Ouest," avec pouvoir de construire, équiper et exploiter un chemin de fer de l'entrevoie-type partant de la ville de Port-Arthur dans la province d'Ontario, et allant à l'ouest jusqu'à la cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, traversant les rétrécis du Lac-des-Bois et au sud de la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique ; avec pouvoir de construire, équiper et exploiter des lignes de prolongement ou d'embranchement vers l'ouest à partir de la dite cité de Winnipeg à travers la province du Manitoba jusqu'aux, dans et à travers les Territoires du Nord-Ouest au sud du dit chemin de fer Canadien du Pacifique, et des lignes courtes comme lignes auxiliaires, de croiser la ligne du dit chemin de fer ou ses embranchements ou autres voies ferrées à ou près de Port-Arthur et à tels autres endroits près de Winnipeg ou ailleurs qu'il sera nécessaire, de se raccorder avec ou acquérir d'autres voies ferrées courant au sud des ou entre les points en premier lieu cités ; avec tous les pouvoirs nécessaires pour l'achat de terrains, l'acceptation de bons en terres ou en argent, la construction de ponts, la navigation des rivières ou lacs adjacents, la construction et l'équipement d'une ligne de télégraphe ou de téléphone ou les deux en rapport avec le dit chemin de fer ou d'autres compagnies ; d'exploiter les mines de houille ou autres qui se trouveront adjacentes ; d'ériger et faire fonctionner des scieries ou autres manufactures de bois dans la poursuite de ses opérations ; d'émettre des obligations, et généralement cet acte devra contenir toutes les autres clauses et privilèges nécessaires à une compagnie formée dans le même but et pour les mêmes objets.

J. A. GEMMILL,
Solliciteur des requérants.

Ottawa, 26 décembre 1888.
9ins.17.1.89.

AVIS.

Avis est par les présentes donné, que demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada, d'un acte dans le but de construire un chemin de fer d'un endroit sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, dans la province de Manitoba, à ou près de la station de Shelley, et de là dans une direction nord-est à un endroit à ou près de White Mud Lake, sur la rivière Winnipeg.

Daté à Winnipeg, ce 20 novembre 1888.

MACDONALD, TUPPER, PHIPPEN & TUPPER,
9ins 29.11.88. Solliciteurs des requérants.

AVIS.

Avis public est par le présent donné que demande sera faite à l'Assemblée Législative de Manitoba, à sa présente session, d'un acte pour incorporer l'Association d'Assurance de Manitoba, avec tous les pouvoirs, Ordinairement conferés à une compagnie d'assurance contre le feu, sur les animaux et pour les navires, et pour autres fins.

Daté ce 4ème jour de février, A.D. 1889.

PATTERSON & BAKER,
Solliciteurs des Requérants.

5ins.6.2.89.

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer une compagnie devant se nommer "La Compagnie de Pouvoirs d'Eau de l'Assiniboine," dans le but d'entreprendre, construire, creuser, bâtir et autrement compléter et exploiter tous travaux, canaux, digues, bassins, bâtisses, machines et autres choses nécessaires, pour obtenir et faire usage des pouvoirs d'eau ; pour améliorer la navigation de la rivière Assiniboine, et pour faire communiquer les eaux du Lac Manitoba avec celles de la Rivière Assiniboine, et en général, avec pouvoir de faire tous les actes et choses et d'acquérir les terres et les droits nécessaires et en aucune manière en relation avec aucune des fins précitées.

Daté à Winnipeg, ce 27ème jour de novembre 1888.

ALLEN & CAMERON,
9ins 6.12.88. Solliciteurs des requérants.

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada d'un acte pour incorporer la société connue par taut le Canada sous le nom de "The Independent Order of Foresters ;" cette association ayant pour but : 1o. l'union fraternelle de toute personne saine de corps et d'esprit et de bon caractère, (sous l'âge de 55 ans) et leur culture physique intellectuelle et morale.

2o. L'établissement d'un fonds pour le soulagement des membres malades ou en détresse.

3o. L'établissement d'un fonds bénéfice duquel une somme n'excédant pas $3,000 sera payé à chaque membre, son bénéficier ou son représentant légal selon les réglements de la constitution et les statuts de la dite société.

McGILLIVRAY & CHAPPEL.
Avocats des pétitionnaires.

Uxbridge, Déc. 27 1888,
9 ins 17 1 89

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à l'Assemblée Législative de la province de Manitoba, à sa prochaine session, d'un acte constituant en corporation la "Compagnie de chemin de fer de Selkirk-Est et Ouest," avec pouvoir de construire et exploiter une ligne de chemin de fer et de télégraphe partant de la ville de Selkirk et allant jusqu'à un point au coin sud-est de la province au ou près du township un (1), rang seize (16) est et au coin nord-ouest de la province jusqu'à un point à ou près de Ardpatrick, dans le comté de Russell.

Selkirk, 29 décembre 1888.

JAMES HEAP,
5ins 3.1.89 Agent des requérants.

NOTICE.

Notice is hereby given that an application will be made at the approaching session of the Parliament of Canada, for an Act authorizing the construction of a railway from a point on the line of the Canadian Pacific Railway, in the Province of Manitoba, at or near Shelley Station, thence in a North-easterly direction to a point at or near White Mud Lake, on the Winnipeg River.

Dated at Winnipeg, 20th November 1888.

MACDONALD, TUPPER, PHIPPEN & TUPPER,
9ins 29.11.88 Solicitors for the applicants.

AVIS.

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique demandera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, un acte autorisant la compagnie à émettre des obligations en vue d acquérir des bateaux à vapeur se raccordant au chemin de fer de la compagnie et à créer, au sujet de ces obligations, un lien spécial sur ces bateaux et à prendre d'autres mesures nécessaires à cette fin.

CHARLES DRINKWATER,
Secrétaire.

Montréal, 19 décembre 1888.
9 ins 17 1 89

AVIS.

AVIS est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant en corporation une compagnie qui sera appelée "La Compagnie de chemin de fer Manitoba et Sud-Est," avec pouvoir de construire et exploiter une ligne de chemin de fer partant d'un point à ou près de la cité de Winnipeg, et allant dans une direction sud ou sud-est jusqu'à un point sur la frontière, dans Manitoba, à l'est de la Rivière Rouge, avec des embranchements partant de points dans ou près des villes de Morris et Selkirk, et avec pouvoir aussi de construire, mettre en opération des lignes télégraphiques le long des voies ferrées de la compagnie pour fins commerciales et de chemins de fer, puis de construire des ponts sur toutes les rivières navigables sur le parcours des dites lignes et pour obtenir aussi tous les bénéfices, privilèges et pouvoirs ordinairement accordés à des compagnies de chemins de fer.

Daté à Winnipeg, ce 20 décembre 1888.

MUNSON & ALLEN,
Solliciteurs des requérants, Winnipeg.
9 ins 27 12 88

AGRICULTURE.

CHOIX DES SEMENCES.

Tous les cultivateurs sont d'accord sur le bon choix des semences, cependant ils sont nombreux ceux qui sèment le grain qu'ils récoltent eux-mêmes, quand même il serait de médiocre qualité.

Quelques cultivateurs affirment que des grains mal conformés, des déchets même, ont produit de belles récoltes. Il est possible que pareille semence ait pu donner des résultats passables; mais nous ne pouvons nier que des grains bien développés, ayant atteint leur complète maturité et toutes les qualités de l'espèce qu'on veut introduire, transmettront mieux toutes ces qualités aux plantes qui en proviendront. Les graines, comme les animaux, ne peuvent transmettre à leurs descendants que les qualités qu'ils possèdent. Ainsi, de même qu'un animal mal conformé donnera bien rarement un bon produit, un mauvais grain donnera, la plupart du temps une mauvaise récolte. Le changement de semence a été l'objet de longues discussions, et les opinions des agronomes, à ce sujet, sont encore bien différentes sur cette question.

Pendant longtemps, on a pensé que l'on pouvait garder indéfiniment les mêmes semences, lorsqu'elles se conservent bien; on pense encore qu'il n'est pas besoin de les changer chaque année. Mais des essais nombreux, des résultats fort remarquables ont démontré que le changement de semence pourrait bien être une fort bonne pratique. Voici, du reste, ce que disait Parmentier, dont nous citons ici les observations:

"Le choix des semences n'est pas une chose indifférente au produit qu'on en attend; il convient de prendre celle recueillie dans un terrain meilleur que celui qu'on veut ensemencer; de préférer les graines d'une terre parfaitement cultivée à ceux d'une autre qui ne l'est pas aussi bien; de faire choix encore de gerbes qui montrent de beaux épis dont les grains parfaitement mûrs se détachent avec facilité; de battre légèrement, pour n'en tirer que les grains les plus mûrs, les mieux conformés, exempts de graines étrangères.

"Il paraît constant que le même grain, semé plusieurs années de suite dans le même champ, s'y détériore, malgré les avantages des saisons et du sol; il serait d'ailleurs difficile de contester la nécessité du changement des semences, puisque c'est un point de fait généralement reçu, non-seulement en agriculture, mais encore dans la pratique constante du jardinage."

Nous signalons des faits constants qui engagent à changer les semences.

Presque toujours les grains des pays chauds transportés dans les pays froids dégénèrent au bout de quelques années.

Une preuve que les terrains influent sur les espèces ou plutôt que les espèces finissent par se modifier suivant les lieux, c'est que les blés barbus dans une localité perdent leurs barbes au bout de quelques années dans d'autres terrains. De même, des grains sans barbes sont devenus barbus après avoir été cultivés pendant longtemps dans les contrées où les blés sont tous barbus.

On ne peut appliquer ce qui précède d'une manière exclusive, mais ce sont des observations que nous soumettons tout en engageant les cultivateurs à faire des essais.

L'EAU DONNÉE AUX ANIMAUX.

La manière dont on administre la boisson aux animaux en hiver est dans plusieurs de nos fermes, vraiment déplorable. Rien de surprenant si, dans ces cas, on a à signaler une foule d'accidents ou de maladies dont les causes échappent au propriétaire d'une ferme qui laisse à des serviteurs négligents le soin des animaux.

Il n'est pas rare, en effet, dans les fermes qui possèdent un abreuvoir ou qui se trouvent à proximité d'une rivière ou d'un ruisseau, de voir ceux qui ont en charge le soin des animaux y envoyer indistinctement tout le bétail pour le désaltérer, quels que soient d'ailleurs la saison, l'époque de la journée et l'état dans lequel se trouvent les animaux. Nous avons même vu pousser la négligence jusqu'à briser la glace de l'abreuvoir à coups de pioche et puis y amener, pour les faire boire, les chevaux encore tout harnachés rentrant en transpiration, lors du charroyage du bois de chauffage, ou après avoir parcouru une longue route.

D'autres fois encore, ce sont les serviteurs d'une ferme qui, pour piquer au plus court, transportent directement et sans plus de précaution, dans la crèche d'une étable bien chaude, l'eau glacée de l'étang ou de la fontaine qui se trouve dans le voisinage.

Doit-on s'étonner, après de semblables négligences, de la fréquence des indigestions, des coliques, des météorisations, des germes et de tant d'autres maladies qui causent souvent la mort du bétail? Non, et pourtant il serait facile d'éviter les dangers auxquels on s'expose, car toutes les précautions à prendre se bornent, en été, à ne jamais faire boire les animaux rentrant du travail avant qu'ils aient mangé pendant une heure, et, en hiver, à modérer le froid de l'eau, soit en mettant cette eau dans une condition telle qu'elle puisse atteindre 15 à 20 dégrés avant de la donner au bétail, ou en la plaçant dans les écuries ou les étables, afin qu'elle puisse prendre insensiblement la température qui y règne. Quelquefois les animaux refuseront de boire, soit qu'ils aient été effrayés ou que l'eau soit sale; il faut les ramener dans le premier cas, et changer l'eau dans le second.

A la rigueur, on pourrait aussi suivre cette règle quand on administre aux animaux une forte ration de nourriture aqueuse, comme les patates, les navets, les carottes, les betteraves, etc. Pour parvenir au but que l'on veut atteindre, il n'y a qu'à placer les racines ou les tubercules dans l'étable où ils sont consommés, ou bien dans un compartiment voisin qui en a la température, et où on les laisse séjourner quelque temps avant de les employer.

C'est par l'observation de ces différentes méthodes, si simples et si faciles à mettre en usage, que les cultivateurs peuvent soustraire les animaux aux nombreux accidents qu'ils ont si souvent à déplorer par suite d'imprudence ou d'un manque de précaution qui occasionne parfois la mort à des animaux auxquels ils attachaient un grand prix.

G. des C.